

## REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Vaucluse

Mairie de

VILLARS

84400

Tél/fax : 04 90 75 40 01 e-mail : secretairegenerale@villars84400.fr

## Cimetière de Villars reprise terrains communs ANNULE ET REMPLACE AR-2025-0042

N° AR-2025-0043

Nous, Maire de la Commune de VILLARS 84,

Vu l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article R2223-5 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° D-2025-09-1 en date du 08 septembre 2025 autorisant la reprise des terrains communs dans le cinetière du village,

## **ARRÊTE**

<u>Article 1</u>: Les terrains communs du cimetière du village n°61-62-64-65-66-67-68-77-78-79 seront repris par la commune. Liste des défunts en annexe.

<u>Article 2</u>: Conformément à l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain repris.

Article 3 : Il sera procédé à la réinhumation des restes mortels dans l'ossuaire du cimetière.

<u>Article 4</u>: Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession, devront prendre contact avec le service du cimetière de la Mairie.

<u>Article 5</u>: Les familles pourront disposer des monuments, signes funéraires et autres objets existants sur les concessions jusqu'au 31 janvier 2026. Faute pour les familles de se conformer à cette disposition, l'administration pourra enlever les objets désignés et en disposer librement.

Article 6 : Les terrains seront repris et affectés par la suite à de nouvelles inhumations.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et à la porte du Cimetière.

<u>Article 8 :</u> La secrétaire de Mairie, Madame le Maire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Villars, le 12 septembre 2025

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 084-218401453-20250912-AR-2025-0043-Al Date de réception préfecture : 12/09/2025

S. PEREIRA





## Terrains communs repris par la commune

| 61 | ?                                  |
|----|------------------------------------|
| 62 | BALAZUN Maurice                    |
| 64 | SAKO Abdoulaye                     |
| 65 | RIGAUD SAINT DENIS Erna Marguerite |
| 66 | UGHETTO Paul                       |
| 67 | ?                                  |
| 68 | MAGNIER Pauline                    |
| 77 | INGUIMBERT née GONTARD Fortuné     |
| 78 | ?                                  |
| 79 | BONNET Julie                       |